



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

**Division des élèves
Service des collégiens**

Affaire suivie par

Thierry Dufour
Chef de la division des élèves

Hasna Belkhaïd
Chef du service des collégiens

Téléphone
01.43.93.72.87

Secrétariat
Téléphone
01.43.93.72.80
Télécopie
01.43.93.73.01

Courriel
ce.93divel-colleges@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'accueil du public :
le lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h30
et le mercredi
de 13h30 à 17h

Bobigny, le mardi 4 février 2020

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Seine Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation
nationale
Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les principaux de collèges
publics et privés sous contrat

Pour attribution

Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.

Pour information

Objet : recrutement des internats de la réussite - rentrée 2020

Les internats de la réussite offrent des conditions de scolarisation favorables à des collégiens volontaires et motivés du département de Seine-Saint-Denis. Ils participent à la promotion de la mixité sociale et scolaire et à la politique de lutte contre les inégalités territoriales.

L'internat constitue un mode de scolarisation qui favorise la réussite scolaire des élèves. Il est aussi un espace de socialisation veillant au bien-être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective pour les élèves dont les familles le souhaitent. L'adhésion de l'élève et de la famille au projet de l'internat de la réussite est indispensable.

Les dossiers de demande d'admission à l'internat sont étudiés en commission départementale qui s'attache à garantir les équilibres permettant d'assurer la mixité sociale et scolaire des publics accueillis. A l'issue de celle-ci, le directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis prononce l'affectation des élèves retenus, dans la limite des capacités d'accueil des internats.

OBJECTIF

Les internats de la réussite sont destinés aux élèves qui ne bénéficient pas de conditions sociales et/ou matérielles favorables et qui font preuve d'une forte motivation scolaire.

Chaque internat repose sur un projet éducatif et pédagogique particulier :

- accueillir des élèves pour lesquels l'internat permettra de réaliser leur potentiel ;
- accompagner ces élèves en leur offrant un projet éducatif renforcé ;
- développer leur ambition scolaire et permettre la réalisation de leur projet professionnel ;
- associer les parents, dont l'implication est facteur de réussite.

Les élèves bénéficient d'un accompagnement scolaire renforcé, d'activités culturelles et sportives. Il s'agit d'une prise en charge globale du jeune.



2/4

PUBLIC CONCERNE

Les élèves issus du département de Seine-Saint-Denis du CM2 jusqu'au niveau collège repérés par les équipes éducatives, sous la responsabilité du directeur d'école, les écoles veilleront à assurer une liaison avec le service social d'un collège, du chef d'établissement ou sur demande des représentants légaux en accord avec l'élève.

Les Internats de la Réussite s'adressent en priorité aux élèves habitant un quartier de la politique de la ville et/ou boursiers, ainsi qu'aux élèves dont les conditions de vie et d'étude nécessitent un hébergement hors du cadre familial.

L'évaluation de l'adhésion de l'élève et ses représentants légaux au projet d'internat est indispensable et doit faire l'objet d'une attention particulière de l'équipe de l'établissement ou de l'école d'origine au moment de la constitution du dossier et de la formulation des avis. La capacité de l'élève à s'adapter aux conditions et aux règles de vie collective est un facteur essentiel de la réussite du projet de scolarisation en Internat.

CRITERES DE RECRUTEMENT

L'examen des candidatures est réalisé en prenant en compte au moins l'un des critères suivants :

- ❖ **pédagogiques** : motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail et compétences scolaires, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil
- ❖ **sociaux : élèves boursiers ; élèves dont les conditions de vie limitent les possibilités de réussite scolaire,**
- ❖ **familiaux : difficultés familiales (parent isolé, familles monoparentales, familles à horaires de travail décalés, fratrie importante, relations familiales conflictuelles...),**
- ❖ **géographiques : élèves résidant en milieu défavorisé ; élèves résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ou scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire**

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter le critère d'équité.

PROJETS EDUCATIFS ET PEDAGOGIQUES

- **Collège Jean Lurçat de Saint-Denis** : l'internat Jean Lurçat de Saint-Denis aide l'enfant dans sa réussite scolaire, et au travers d'activités sportives (équitation, tir à l'arc, association sportive), culturelles (théâtre, atelier de parole et d'expression, jeux éducatifs), à se construire une personnalité. Le projet de l'internat vise la construction de l'identité du jeune dans un cadre sécurisant et bienveillant. La vie en collectivité développe l'apprentissage des valeurs universelles, la connaissance de soi, l'exigence et le respect. Chaque enfant est pris en charge et accompagné dans son parcours.
- **Collège Gustave Courbet de Pierrefitte-sur-Seine** : Le projet éducatif et pédagogique se décline autour du sport et du bien-être. Les élèves internes auront la possibilité de pratiquer régulièrement des activités sportives et/ou en relation avec le bien-être sur les temps d'internat. Les internes seront accompagnés tout au long de leur scolarité dans la construction de leur future vie adulte, en lien avec les familles.



3/4

- **Collège Solveig Anspach de Montreuil-sous-Bois** : L'objectif de l'internat du collège Solveig Anspach est de construire une citoyenneté positive et de développer une culture humaniste pour accompagner chacun vers l'ambition et la persévérance. La thématique spécifique de l'internat est « S'engager, créer et coopérer ». Chaque jeune accueilli est invité à s'engager au sein d'activités, de réflexions. La création est au centre de chaque projet (objets confectionnés, atelier radio, visite virtuelle, pièce de théâtre, composition musicale, atelier cuisine, chorale, débat philo, Lab, blog, escalade...), la coopération y étant un média indispensable. Ce collectif solidaire permet aux jeunes de se rencontrer, de s'exprimer, de prendre des initiatives, d'assumer des responsabilités et de s'engager ensemble. La vie en internat permet d'apprendre à connaître, à faire, à vivre ensemble, à être et à devenir.

NIVEAUX D'ADMISSION EN INTERNAT

Pour les trois internats de la réussite, l'admission s'effectue en classe de : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT

Information et recensement des élèves :

- Les écoles et établissements informent les élèves de la procédure, recensent les élèves intéressés et leur transmettent le dossier de candidature.
- Les établissements d'accueil organisent des « portes ouvertes » à destinations des élèves et familles :
 - Collège Solveig Anspach : le mercredi 26 février 2020 de 18h00 à 19h30.
 - Collège Jean Lurçat : le mercredi 4 mars 2020 de 17h00 à 19h30.
 - Collège Gustave Courbet : le mercredi 11 mars 2020 de 16h00 à 19h30.

Transmission des dossiers de candidature :

Ils doivent être adressés dûment renseignés par les écoles et collèges à l'adresse suivante : DSDEN de Seine-Saint-Denis - DIVEL 2 Bureau 4BO7 - 8 rue Claude Bernard 93000 Bobigny.

Avant le
21 avril

Ils doivent comprendre l'ensemble des pièces suivantes :

- une copie du livret scolaire ou des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente,
- une lettre de motivation, pour l'internat, de l'élève et de ses représentants légaux,
- un justificatif d'attribution de bourse,
- un justificatif de domicile en cas de déménagement à venir.
- Ils doivent être visés par le directeur d'école/chef d'établissement et par l'assistante de service social.

Les fiches de renseignements sociaux doivent être transmises à la DSDEN de Seine-Saint-Denis à l'attention de la conseillère technique départementale de service social. Les fiches de renseignements santé doivent être transmises à la DSDEN de Seine-Saint-Denis au service infirmer en faveur des élèves, à l'attention de la conseillère technique siégeant en commission.



4/4

Le 28 avril

A partir
du 5 mai

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DSDEN

Commission départementale :

La commission étudie les vœux des élèves sollicitant une admission en internat.

Communication des avis suite à la commission départementale :

La DIVEL envoie les résultats :

- par courriel aux écoles et établissements.
- par courrier aux représentants légaux.

Affectation :

Dans le cadre d'une entrée en classe de 6^{ème}, l'affectation fait l'objet d'une saisie dans l'application AFFELNET 6^{ème}.

Pour les autres niveaux, la DIVEL réalise une affectation qui est communiquée par courrier aux familles comme aux établissements d'accueil.

Je vous invite à promouvoir auprès des familles et des élèves ces parcours et sais pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite de tous nos élèves.

Antoine Chaleix

Pièces jointes :

- Annexe 1 : dossier de candidature.
- Annexe 2 : fiche de renseignement sociaux.
- Annexe 3 : fiche de renseignement santé.